

## La Justice se réveillerait elle ???

Le mercredi 21 mai 2003, je me suis rendu à l'audience du Tribunal Correctionnel de Dijon car l'ex-compagne de notre adhérent et ami Yann était citée pour le délit d'accusations calomnieuses.

Pour résumer succinctement la situation, Yann était séparé de sa femme lorsque cette dernière a commencé à le dénoncer et l'accuser auprès du Procureur de la République d'avoir :

- Volé sur le compte bancaire de sa fille,
- Volé chez son ancien employeur,
- Lui avoir fait envoyer un chéquier par la banque pour la provoquer,
- Avoir fait subir à sa fille des attouchements sexuels et avoir fait une tentative de viol avec la complicité de la grand-mère.

Tout cela pour un seul homme ! Bien entendu ces différentes dénonciations et plaintes ont conduit à des enquêtes qui ont disculpé Yann.

Avant même qu'il y ait eu des accusations d'attouchements sexuels, Madame ne confiait déjà plus normalement sa fille à son père depuis plusieurs mois. Dès lors que les accusations sont tombées, Yann a été privé de son enfant par le système judiciaire, comme cela se passe malheureusement en général dans ces cas là.

Yann aura déposé plus d'une dizaine de plaintes pour non-représentations d'enfant et une plainte pour dénonciations calomnieuses.

La non-représentation d'enfant a déjà été sanctionnée par une condamnation de Madame.

La plainte pour dénonciations calomnieuses a conduit le Juge d'Instruction à citer Madame au Tribunal Correctionnel ce fameux mercredi.

L'audience a duré près de 2 heures et a conduit, après un délibéré d'1 heure, à la condamnation de Madame (enfin une) à 6 mois d'emprisonnement avec sursis, 3 000 € de dommages et intérêts, 1 300 € pour les frais de justice et deux ans de privation de ses droits civiques, civils et familiaux...

Condamnation à mon sens exemplaire et nécessaire. Bien qu'une telle condamnation soit attendue par tout le monde et depuis longtemps, en aucun cas il ne sera utile de faire du triomphalisme, cela n'étant pas le but de notre association.

Cependant, en assistant aux débats du Tribunal Correctionnel, j'ai bien cru avoir atterri sur une autre planète, voire la terre promise !. Les propos tenus par les 3 Juges me laissent supposer, et j'espère ne pas me tromper, que la place d'un père vis à vis de ses enfants est enfin en train de changer.

J'ai pu entendre, à maintes reprises, de la part des différents Juges, et de Monsieur le Procureur, qu'un enfant a besoin de son père et surtout d'une image forte de celui-ci.

# Association Le Père Aussi

J'ai pu encore entendre parler de syndrome d'aliénation parentale avec les différents ravages irréversibles qu'il provoque dans le psychisme des enfants qui en sont les victimes.

Je ne parlerai pas du copieux " savon " passé à cette accusatrice malveillante par les différents Magistrats !.

Bravo Messieurs les Magistrats présents ce jour, Bravo Monsieur le Procureur !

Le seul reproche que je pourrais faire, c'est que pour en arriver là, il aura fallu attendre 1 an et demi et qu'un enfant soit privé de son père pendant 13 mois. Ne pourrions-nous pas faire plus diligence la prochaine fois ?...

J'ose espérer que cette condamnation fera école et empêchera certaines mères qui auraient les mêmes velléités de passer à l'acte.

J'ose espérer que cette condamnation ne sera pas isolée et que d'autres Magistrats auront encore les c... pour sanctionner ce type d'agissements ignobles qui, malheureusement, sont devenus monnaie trop courante.

Malgré sa condamnation, à la sortie du Tribunal, avec la complicité de sa mère, Madame, inconsciente et délirante, s'est encore payée le culot d'agresser, verbalement et physiquement Yann dans la rue et cela devant différents témoins...

Un autre de nos adhérents n'a pas eu la chance de voir aboutir ces mêmes accusations aux mêmes conclusions et se trouver lavé de tout soupçon. En effet, il vient malheureusement de décéder avant la fin de son histoire. Imaginez seulement le contexte psychologique dans lequel il a vécu ses derniers jours. Ma pensée va pour lui et me conforte dans notre combat pour une vraie justice et une vraie parité Père-Mère vis à vis des enfants. Dommage qu'il n'ait pas vécu suffisamment pour pouvoir connaître la libération psychologique que l'on peut ressentir dans de tels moments...

En conclusion, Bravo et Merci de nous avoir permis d'assister à cette leçon sur le devoir d'une mère envers son enfant et du droit pour l'enfant d'avoir ses deux parents, même séparés.

**Pascal MARIVET**

**Président**